

pour AJ **1 | 2** mois

N° 2035-A-SD-2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			INFIRMIER(E)											
Nature de l'activité (1)			3 910 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)								AA	87 749	116,42 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)								AB	52	0,07 %		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)								(3)	12 327	16,36 %		
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 31 668 €)								AD	75 370	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)								AE	3			
	6	Gains divers (5)								AF	2 257	2,99 %		
	7									AG	77 630	103,00 %		
	3	8	Achats (6)								BA	420	0,56 %	
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 2,38)								BB	215	0,29 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	125	0,17 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale								JY	403	0,53 %	
	13		Autres impôts								BS	472	0,63 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 701	4,91 %	
	15	Loyer et charges locatives								BF	2 242	2,97 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	117	BG	518	0,69 %
	17	Entretien et réparations								841	1,12 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire								17	0,02 %			
	19	Petit outillage (11)								404	0,54 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								156	0,21 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								1 474	1,96 %			
	22	Primes d'assurances								336	0,45 %			
	23	Frais de véhicules (12)								8 012	10,63 %	Total : Transport et déplacements		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...							8 235	10,93 %		
24	Autres frais de déplacements (voyages...)								223	0,30 %				
SOCIENNE	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	8 038				BK	11 681	15,50 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	3 446	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	196			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				387	0,51 %	Total : Frais divers de gestion						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 263	1,68 %							
	28	Frais d'actes et de contentieux				23	0,03 %							
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	243	0,32 %								
	30	Autres frais divers de gestion				744	0,99 %							
	31	Frais financiers (14)								BN	252	0,33 %		
	32	Pertes diverses (15)								BP	58	0,08 %		
	33									BR	34 212	45,39 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

INFIRMIER(E)

N° SIRET

3 910 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	43 418	57,61 %	
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	51	0,07 %		
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	631	0,84 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2			
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	44 103	58,52 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
	40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	361	0,48 %		
	42	Moins-value à court terme					CK	17	0,02 %		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	604	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	1 759 2,33 %	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 035	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	27			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	20	0,03 %		
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 159	2,86 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 944	55,65 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX		2	
			Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	215		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :				Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)		Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
		T		X				21 207			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	